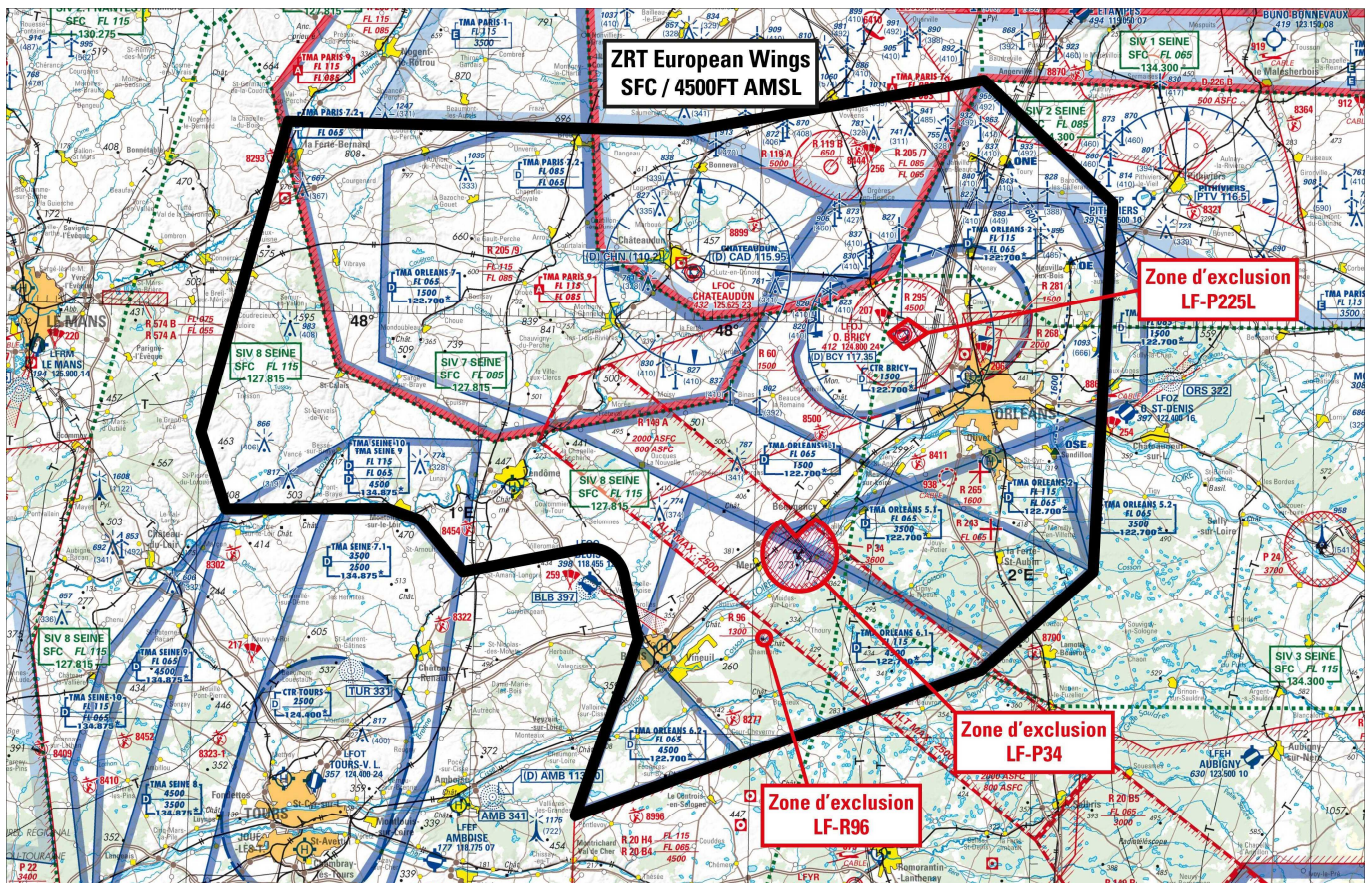


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) au profit de la présentation dynamique de l'évènement "PFUE European Wings" dans la région d'Orléans et Blois - VERSION CORRECTE.

En vigueur : Du 21 au 23 juin 2022

Lieu : FIR Paris LFFF - AD : Châteaudun LFOC, Orléans Bricy LFOJ, Orléans Saint Denis de l'Hôtel LFOZ, Blois-Le-Breuil LFOQ

MODIFICATION : actualisation du fond de carte.



Extrait carte 1/500 000 IGN - Édition 2022

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne dans le cadre de l'évènement "PFUE European Wings" organisé sur l'aérodrome d'Orléans-Bricy.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :

Mardi 21 et mercredi 22 : 0800-1000, 13h00 -15h00
♦ 3 créneaux maximum d'activation sur ces deux dates - (2 pour entraînements, et un pour rattrapage)

ZRT active :

Judi 23 : 1130-1430

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Orléans Bricy APP/TWR :	122.700 MHz, 124.800 MHz
Seine APP :	134.875 MHz
Tours TWR/INFO :	124.400 MHz (Lorsque les TMZ Temporaires Tours sont actives - Réf Sup AIP 068/22)
Saint Denis de l'Hôtel INFO :	122.400 MHz
Blois INFO :	118,455 MHz
Paris INFO :	129.625 MHz, 126.100 MHz
Seine INFO :	127.815 MHz, 134.300 MHz
RAKI INFO :	143.550 MHz, 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Bricy APP

STATUT

ZRT, qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Bricy APP (122.700 MHz) sauf :

- ♦ ACFT participant à la manifestation,
- ♦ ACFT CAG IFR préalablement autorisés en procédure arrivée ou départ d'Orléans Bricy et Saint Denis de l'Hôtel (si trajectoires interférentes avec la ZRT). Ces vols restent soumis à l'autorisation du chef de quart d'Orléans Bricy,
- ♦ ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Bricy APP

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

Limites latérales

48°13'45" N - 000°38'24" E
 48°13'47" N - 001°21'49" E
 48°17'50" N - 001°53'50" E
 48°09'00" N - 002°08'00" E
 47°42'12" N - 002°06'19" E
 47°34'54" N - 001°54'24" E
 47°23'53" N - 001°11'17" E
 47°36'45" N - 001°17'35" E
 47°41'13" N - 001°16'00" E
 arc anti-horaire de 2.5Nm de rayon centré sur
 47°40'47" N - 001°12'21" E
 47°43'14" N - 001°11'34" E
 47°41'23" N - 000°58'36" E
 47°45'01" N - 000°53'50" E
 47°45'48" N - 000°50'19" E
 47°45'26" N - 000°32'56" E
 47°51'00" N - 000°30'00" E
 48°13'45" N - 000°38'24" E

à l'exclusion des zones suivantes:
 - LF-P34, LF-P225L et LF-R96

Limites verticales

SFC / 4500 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Pendant les périodes d'activité :

1 - Aérodomes

L'aérodrome de Châteaudun (LFOC) sera fermé à tout trafic:

Restrictions :

◆ L'aérodrome d'Orléans Bricy (LFOJ) sera réservé aux seuls aéronefs participants, sauf missions prioritaires (*sur demande préalable à la Direction des vols d'Orléans*),

2 - Activités suspendues dans les ZRT

◆ toute activité aéronautique est suspendue à l'intérieur de la ZRT "PFUE European Wings" : aéromodélisme, aéronef qui circule sans équipage à bord, voltige, parachutage, treuil, planeurs, moto-planeurs, parapentes (*motorisés ou non*), ULM, autogires, dirigeables, ballons (*libres, captifs ou baudruches*), deltaplanes ou tout autre appareil volant, motorisé ou non.

◆ activités vélivoles sur itinéraires dérogatoires et en espace aérien déclassable (*TMA 1.2 d'Orléans*) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,

3 - Espaces contrôlés, Zones Réglementées interférentes

Aucune activité ne sera programmée dans les zones :

- ◆ LF-R 60 Beauce,
- ◆ LF-R 119 A et B Bouard,
- ◆ LF-R 149 A Orléanais,
- ◆ LF-R 243 La Ferté Saint Aubin,
- ◆ LF-R 265 La Grémuse,
- ◆ LF-R 268 Cercottes,
- ◆ LF-R 281 Orléans Cercottes,
- ◆ LF-R 295 Bricy,
- ◆ RMZ-TMZ Bricy (*Cf. Sup AIP 069/22*).

4 - Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel

CAG/IFR :

◆ Tous les départs ou arrivées dont les trajectoires interfèrent avec la ZRT "PFUE European Wings" restent soumis à l'autorisation du chef de quart d'Orléans-Bricy.

ORGANISMES À CONTACTER

Avant l'entraînement :

Directeur des vols - Base Aérienne 123
GAA 1A123/CDMT
BP 30130
45143 Saint Jean de la Ruelle cedex

Téléphone : 02 45 40 76 55 / PNIA : 862 123 7655
e-mail : ba123.opo-dirvol-h24.fct@intradef.gouv.fr

Pendant l'entraînement:

Approche de Bricy (*Chef de Quart*) - Tél : 02 38 42 66 45 / PNIA : 811 523 50 01 ou 862 123 60 26 / GSM 06 72 85 97 23